

Les 15 mesures du pacte pour la transition

- 1 Favoriser les modes de déplacement actifs (marche, vélo) en développant les espaces piétonniers et en créant au moins une zone de rencontre (vitesse limitée à 20km/h).
- 2 Alimenter au moins un bâtiment public ou l'éclairage public par un fournisseur d'électricité 100 % renouvelable et coopératif.
- 3 Mettre à disposition au moins une toiture d'un bâtiment public (gymnase, salle polyvalente, mairie, etc), bien orientée, pour mettre en œuvre une installation solaire photovoltaïque financée et maîtrisée localement par les habitants.
- 4 Introduire au moins un repas végétarien par semaine, et progressivement et de façon régulière des produits locaux issus de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable, dans les menus de restauration collective.
- 5 Réaliser un état des lieux des terres disponibles ou à acquérir en vue d'y développer un projet d'agriculture biologique et citoyenne.
- 6 Proposer des solutions de tri à la source des biodéchets pour les ménages et les restaurants (collecte séparée, lombricomposteurs, composteurs etc.) et un traitement en circuit court.
- 7 Prendre un arrêté municipal interdisant la distribution de sacs de caisse (compostables ou non) pour l'ensemble des commerces sur le territoire.
- 8 Mettre à disposition un local ou un espace pour une association, une coopérative ou une entreprise d'insertion qui souhaite développer une activité de réparation, de réutilisation ou de deuxième vie des biens matériels.
- 9 Mettre à disposition une parcelle ou un bâtiment à rénover pour un projet d'habitat collectif et écologique porté par des citoyens.
- 10 Utiliser une source de financement éthique et transparente issue de l'épargne citoyenne pour financer au moins un projet d'investissement de la commune (ou du regroupement de communes).
- 11 Adhérer à une monnaie locale portée par les citoyens ou organiser une présentation publique pour en comprendre les bénéfices.
- 12 Adopter une délibération pour placer symboliquement la commune (ou le regroupement de communes) en « zone hors TAFTA ».
- 13 Distribuer le livret sur la transition à l'ensemble des agents et élus et organiser au moins une journée de formation sur la transition.
- 14 Organiser au moins deux ateliers de sensibilisation à la consommation responsable et aux économies d'énergie dans le cadre des temps d'activité périscolaires.
- 15 Soutenir l'émergence et la structuration d'acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire en intégrant des critères environnementaux et sociaux dans au moins un marché public.

Pour savoir comment mettre en œuvre de façon concrète ces mesures, découvrir des exemples de communes qui l'ont fait ou encore réfléchir à des actions pour aller plus loin, visitez notre page dédiée : www.transitioncitoyenne.org/pacte